



*Punition de l'homme qui ( desobeissant à la Loy ) auoit ramassé du bois le iour du Sabbath.*

**M**OYSE qui auoit en singuliere recommandation l'honneur de Dieu , ne cessoit d'exhorter les Israélites à obseruer les commandemens d'iceluy , & à faire les oblations & ceremonies contenuës en la Loy, tant pour les pechez commis par ignorance, que par arrogance, soit de ceux qui estoient Israélites, soit pour les estrangers, leur denonçant que ceux lesquels mepriseroient la parole du Seigneur, & transgresseroient ses commandemens, seroient exterminés, & porteroit chacun son iniquité. Or aduint que quand les enfans d'Israël estoient au desert, ils trouuerent vn homme qui ramassoit du bois le iour du Repos ; à cause dequoy il fut pris & amené à Moyse & à Aaron, & à toute la congregation, lesquels le mirent prisonnier, & ne sçauoient qu'ils en deuoient faire. Lors le Seigneur dist à Moyse. Que cet homme meure de mort, que toute la congregation le lapide hors le camp. Et quand ils l'eurent tiré hors, ils le lapiderent, & mourut comme le Seigneur auoit commandé. En ce mesme temps Coré, Datan & Abiron, avec leurs adherans s'esleuerent contre Moyse, luy disans, Que la congregation Israélite estoit sainte, & qu'il s'estoit eleué sur le peuple du Seigneur ; Surquoy Moyse fit priere à Dieu, afin d'approuer son office estre legitime, ce qui aduint. Car Coré, Datan & Abiron, avec leurs adherans, furent engloutis de la terre qui s'ent'rouurit ; ce qui donna grande terreur au peuple.

*Nombres 15. & 16. Chap.*